



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2018

« Accès au numérique des seniors »

AG2R La Mondiale et l'ANCCAS dans le cadre de leurs politiques de prévention de la perte d'autonomie s'associent afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt visant à soutenir le développement des nouvelles technologies et des innovations techniques au service du Bien Vieillir.

La date limite de réception des dossiers est fixée au

15 avril 2018



AG2R La Mondiale

AG2R LA MONDIALE, 1^{er} groupe de protection sociale et patrimoniale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé.

Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social.

Le Groupe est ainsi très investi dans le domaine de l'action sociale et soutient les initiatives individuelles et collectives en faveur des personnes fragilisées dans le domaine de l'habitat, de la prévention santé et de l'aide aux aidants.

www.ag2rlamondiale.fr – Twitter et facebook : @AG2RLAMONDIALE

L'ANCCAS

L'ANCCAS a pour but de :

- Participer au plan National et Européen aux réflexions engagées sur l'action sociale, et conduire les études prospectives nécessaires.
- Défendre les intérêts professionnels de ses 400 adhérents.
- Resserrer les liens d'amitié et de confraternité qui unissent les membres d'une même profession, en métropole, et dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.
- Contribuer, par des études et échanges d'expériences, à la mise en place et à la gestion de services, ainsi qu'à la formation des personnels.
- Développer des échanges avec les cadres de l'action sociale des pays de l'Union Européenne.

OBJECTIFS

AG2R La Mondiale et l'ANCCAS dans le cadre de leurs politiques de prévention de la perte d'autonomie s'associent afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt dans le but de maintenir le lien social, rompre l'isolement et de préserver l'autonomie. En effet, l'utilisation de l'ordinateur et d'Internet apparaît incontournable aujourd'hui, que ce soit pour accéder à l'information, communiquer avec ses proches ou accomplir des formalités administratives. Il est important d'agir pour freiner cet isolement grandissant des personnes âgées du reste de la société.

POPULATION CIBLE

Les actions financées concerneront majoritairement des personnes âgées de 60 ans et plus.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est réservé aux Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale exerçant une compétence sociale, situés en France Métropolitaine et Outre-Mer, dont les projets sont présentés par les membres de l'ANCCAS ou aux services et établissements gérés par ces mêmes CCAS/CIAS. Une action réalisée en partenariat avec un/plusieurs autres acteurs (à condition que le rôle du CCAS/CIAS soit clairement explicité dans la présentation de l'action) peut parfaitement être présentée, à condition que le CCAS/CIAS en soit le pilote ou le porteur.

DOTATION

5 projets maximum se verront verser une dotation de 10 000 € maximum, dans la limite de 50 % du cout global du projet.

Ces dotations seront versées par AG2R La Mondiale aux CCAS/CIAS porteurs du projet.

EXAMEN ET SÉLECTION DES DOSSIERS

Dès réception du dossier un accusé de réception de dépôt de candidature sera envoyé par mail par l'ANCCAS.

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Les projets ne devront pas avoir débuté avant l'octroi de la dotation.

Les dossiers présélectionnés seront présentés et étudiés lors d'une commission composée, à part égale par AG2R La Mondiale et l'ANCCAS. Ses membres examineront le montant de la participation financière attribuée aux projets, dans la limite des crédits alloués, retenus en fonction notamment des éléments suivants :

- Le caractère innovant
- La cohérence et le réalisme du projet
- La preuve d'utilité et d'impact pour les personnes ciblées
- La faisabilité
- La logique partenariale
- La communication prévue sur l'action valorisant les financeurs de l'appel à projet

Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'enveloppe financière globale affectée par chacun des partenaires de cet appel à projets pour l'année 2018.

Un bilan de l'action financée avec compte rendu financier devra parvenir à AG2R La Mondiale.

Une convention de partenariat sera établie entre AG2R La Mondiale et les porteurs de projet retenus.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'action, le reversement, partiel ou total des sommes versées sera exigé par l'autorité de gestion, selon les dispositions prévues dans l'attestation sur l'honneur figurant dans le présent dossier



CALENDRIER

La **date limite de réception des dossiers** est fixée au **15 avril 2018**.

Les dossiers sont à retourner par mail :

- o amis@anccas.fr

Les projets devront être réalisés dans un délai maximal de 1 an à compter de la date de signature de la convention.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur les sites Internet :

- ANCCAS
- AG2R La Mondiale

Contact :
Mail : amis@anccas.fr
Tel : 06.08.72.27.17

